



PRÉFET DU CANTAL

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Aurillac, le 11/02/22.

COMMUNIQUE DE PRESSE

SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Bilan provisoire 2021

Le département du Cantal se compose de 10 508 kilomètres de voies tous réseaux confondus et décomposés comme suit :

- 50 kilomètres d'autoroutes,
- 128 kilomètres de routes nationales (RN122 de Maurs à Massiac et RN9 traversée de Massiac),
- 3 977 kilomètres de routes départementales,
- 6 361 kilomètres de voies communales.

Concernant l'accidentalité routière, comme au niveau national qui enregistre une baisse du nombre d'accidents, de blessés et de tués, le nombre d'accidents a baissé en 2021, avec 115 accidents contre 125 en 2020, ainsi que le nombre de blessés, 138 contre 146 en 2020.

Le nombre de décès diminue également, passant de 7 décès en 2020 à 5 décès en 2021, le plus bas depuis 10 ans, mais qui restent autant de victimes de trop.

Il faut préciser que les accidents comptabilisés sont des accidents corporels et/ou avec au moins une personne blessée ou tuée, ce qui exclut par définition les accidents matériels et/ou ceux qui n'ont pas entraîné d'intervention des forces de l'ordre.

5 accidents ont eu lieu sur le réseau autoroutier, 23 sur le réseau national, 44 sur le réseau départemental, 41 sur le réseau communal et 2 sur autres (parkings).

Ces 115 accidents impliquent 21 motos, 5 cyclomoteurs, 138 véhicules de tourisme ou véhicules utilitaires, 7 poids lourds ou transports en commun, 15 cyclistes ou élément personnel de déplacements motorisés, 15 piétons et 4 autres.

Cependant, en raison de la crise sanitaire et du caractère particulièrement atypique de l'année 2020, il faut également comparer ces données à l'année 2019, année « avant crise sanitaire ».

**Service de la représentation de l'État
et de la communication interministérielle**

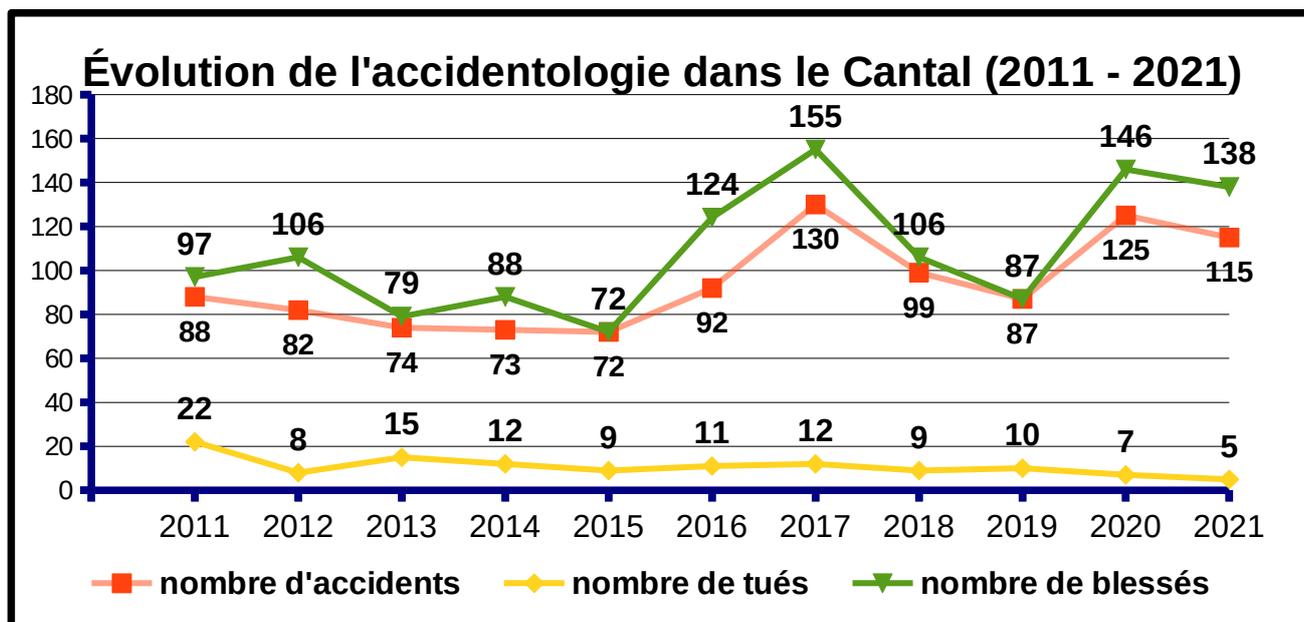
Tél. : 04 71 46 23 14 / 04 71 46 23 72

Mél. : pref-communication@cantal.gouv.fr



2 cours Monthyon
15 000 AURILLAC

Force est de constater, que si 2020 a été une particulière dans le Cantal, avec une augmentation des accidents et des blessés, malgré la crise sanitaire et à l'inverse de la tendance nationale, les chiffres 2021 restent au-delà du niveau d'avant crise (cf. diagramme ci-dessous).



Les accidents mortels

En 2021, 5 personnes sont décédées sur les routes du Cantal.

La tranche d'âge comprise entre 14 et 17 ans représente 60 % des décès et la tranche d'âge comprise entre 18 et 25 représente 40% des décès en 2021.

La vitesse excessive ou inadaptée provoquant une perte de contrôle et/ou un défaut de maîtrise est la cause de 60% des accidents mortels, puis le dépassement 20 % et la somnolence concerne 20% de ceux-ci.

De plus, 60% des accidents mortels ont eu lieu l'hiver contre 40% en été et 40% des usagers décédés se situent sur les routes départementales, 40 % sur des voies communales et 20 % sur le réseau autoroutier.

Le nombre de décès continue de baisser passant de 10 décès en 2019 à 7 décès en 2020 et à 5 décès en 2021 (une conductrice d'un véhicule léger, un passager d'un utilitaire et trois concernant des motards).

**Service de la représentation de l'État
et de la communication interministérielle**

Tél. : 04 71 46 23 14 / 04 71 46 23 72

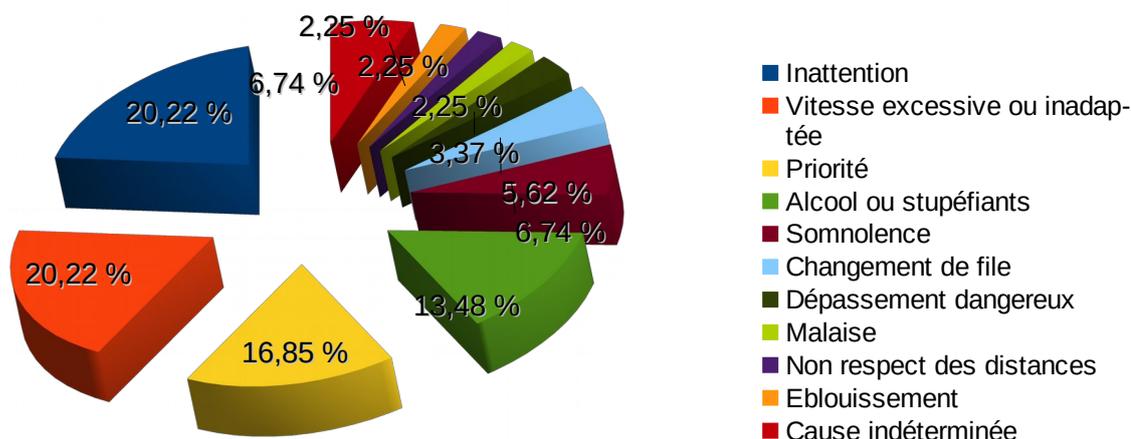
Mél. : pref-communication@cantal.gouv.fr



2 cours Monthyon
15 000 AURILLAC

Les accidents non mortels en 2020

Le facteur accidentogène principal responsable des accidents en 2021 est l'inattention qui représente 30%. Voici la répartition en pourcentage des autres causes d'accident :



Blessés hospitalisés et non hospitalisés :

Un blessé est dit hospitalisé quand il l'est plus de 24 heures. A contrario, un blessé non hospitalisé est un blessé léger hospitalisé moins de 24 heures.

En 2021, on enregistre -5% de blessés toutes catégories confondues passant de 146 recensés en 2020 à 138 en 2021.

En 2021, 38 % des accidents comptabilisent un blessé hospitalisé soit 40 accidents sur 115. On recense 4 blessés sur le réseau autoroutier dont 1 blessé hospitalisé et 3 non hospitalisés , 35 blessés sur le réseau national dont 16 hospitalisés et 19 non hospitalisés, 53 blessés sur le réseau départemental dont 24 hospitalisés et 29 non hospitalisés, 44 sur le réseau communal dont 4 hospitalisés et 40 non hospitalisés et 2 Blessés non hospitalisés sur des parkings.

Catégorie de véhicule	Nombre Blessés Hospitalisés
Piétons	7
Bicyclettes	3
Cyclomoteurs	1
Motos	8
Véhicules légers	24
Véhicules utilitaires	1
Poids lourds	0
Transports en commun	0

**Service de la représentation de l'État
et de la communication interministérielle**

Tél. : 04 71 46 23 14 / 04 71 46 23 72

Mél. : pref-communication@cantal.gouv.fr

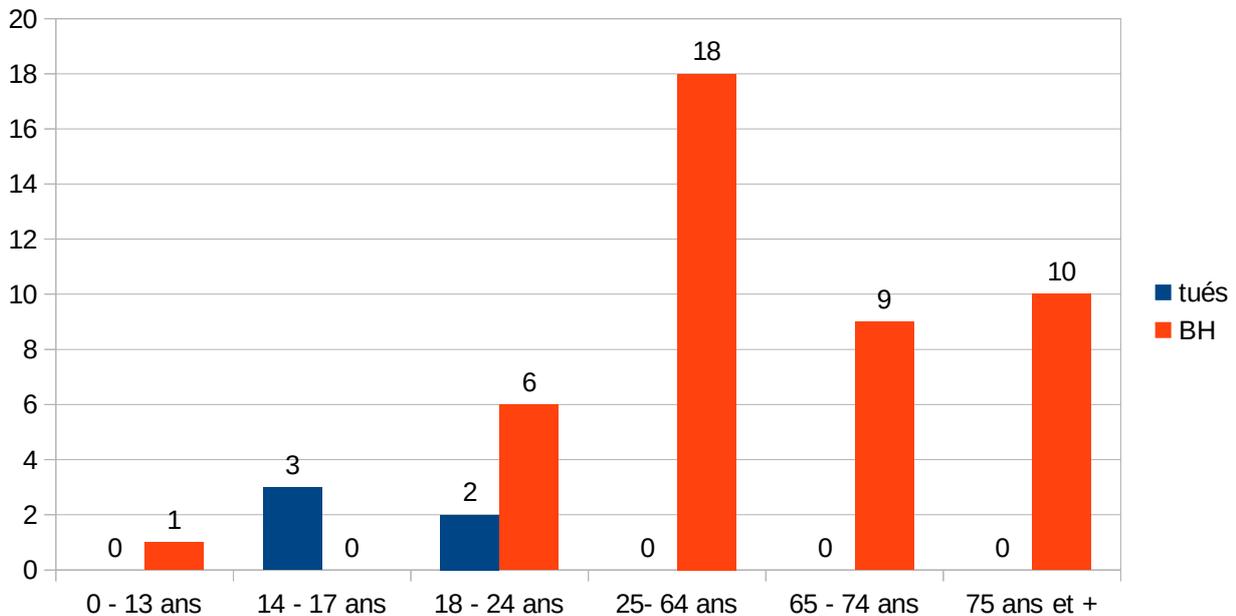


2 cours Monthyon
15 000 AURILLAC

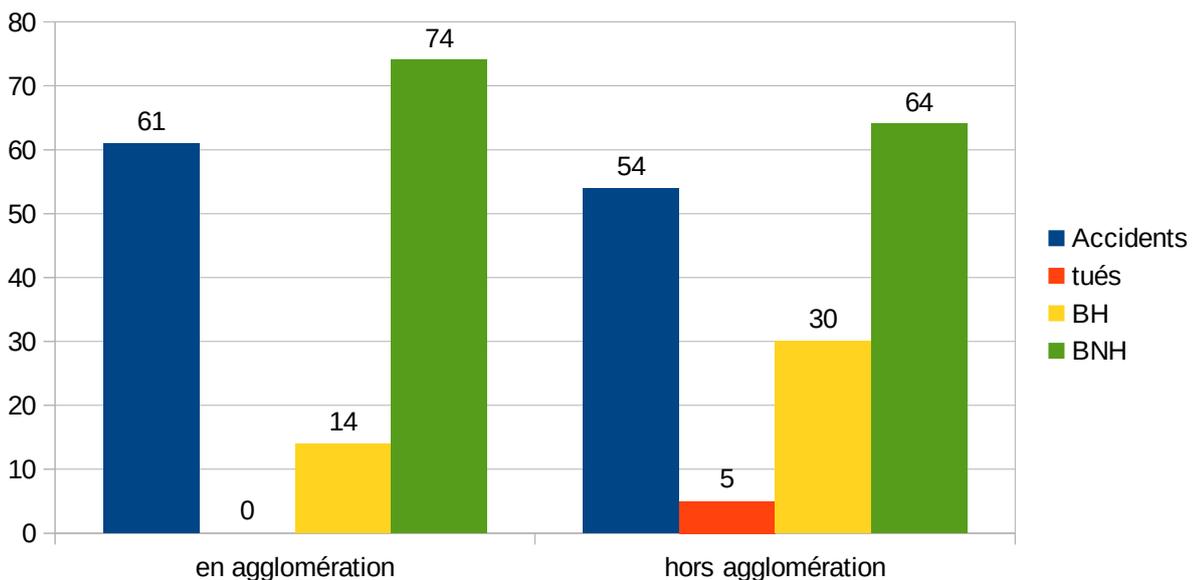
Autres	0
--------	---

Chiffes complémentaires de l'accidentalité routière

Répartition des victimes selon l'âge :



Selon le milieu :



Selon la temporalité :

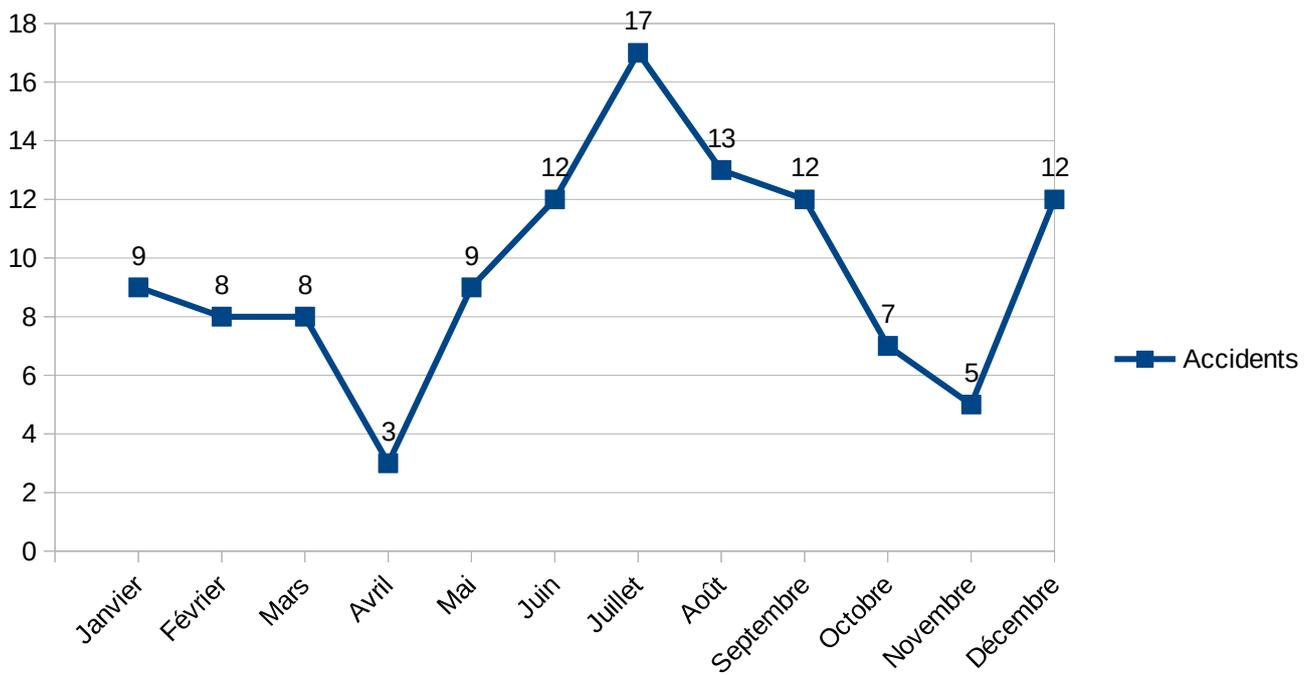
**Service de la représentation de l'État
et de la communication interministérielle**

Tél. : 04 71 46 23 14 / 04 71 46 23 72

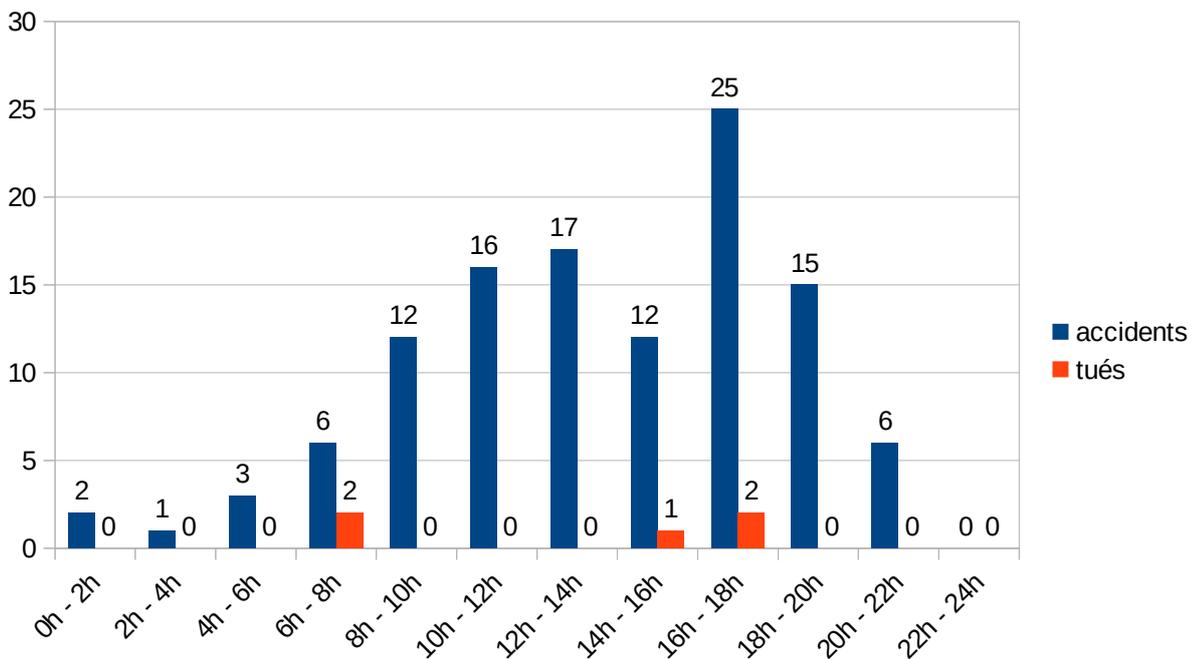
Mél. : pref-communication@cantal.gouv.fr



2 cours Monthyon
15 000 AURILLAC



Selon la répartition horaire :



**Service de la représentation de l'État
et de la communication interministérielle**

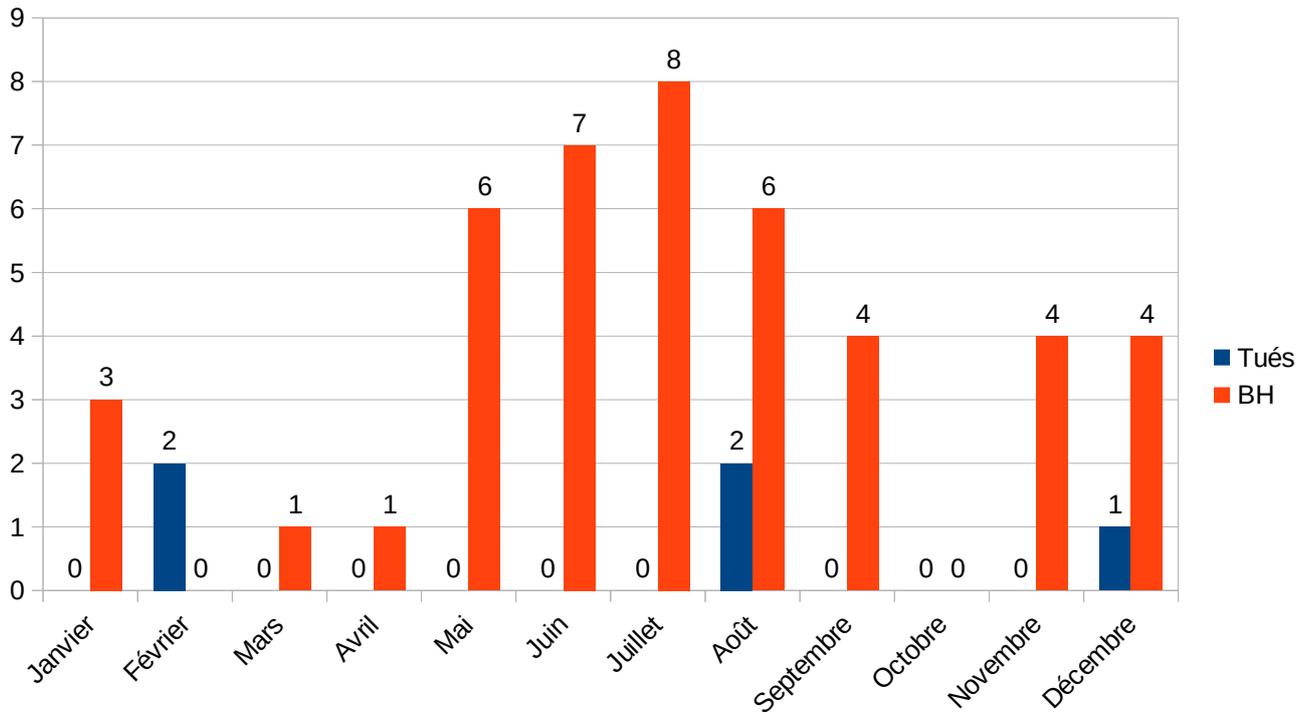
Tél. : 04 71 46 23 14 / 04 71 46 23 72

Mél. : pref-communication@cantal.gouv.fr

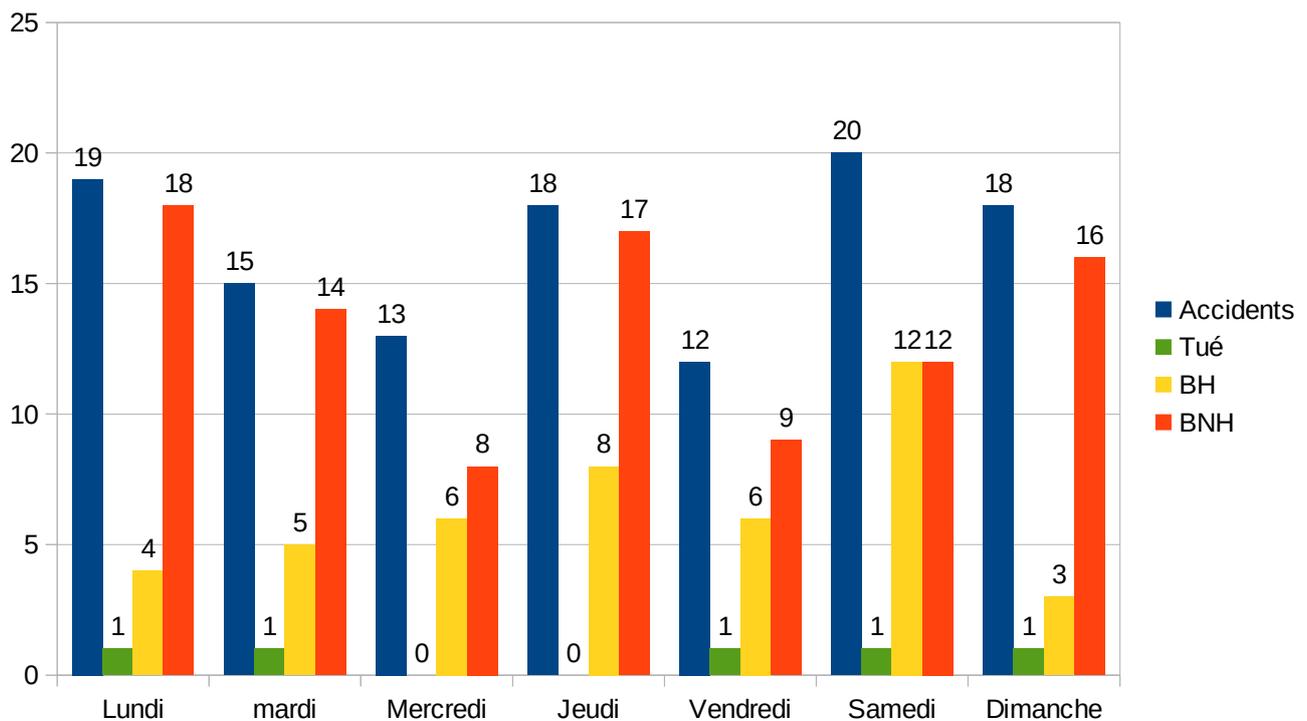


2 cours Monthyon
15 000 AURILLAC

Selon la répartition par mois :



Selon la répartition par jour :



**Service de la représentation de l'État
et de la communication interministérielle**

Tél. : 04 71 46 23 14 / 04 71 46 23 72

Mél. : pref-communication@cantal.gouv.fr



2 cours Monthyon
15 000 AURILLAC

Les actions de prévention

Dans le cadre de la politique menée au titre de la sécurité routière, l'État apporte son soutien financier aux porteurs de projets, publics ou privés, souhaitant mener des actions au niveau départemental afin de lutter contre l'insécurité routière et combattre les comportements à risques sur les routes.

Avec l'objectif de réduire chaque année le nombre de morts et de blessés sur la route, le Plan départemental d'action de sécurité routière 2021 (PDASR), avec un budget de 38 500 Euros, a permis de financer des actions de sécurité routière tout au long de l'année visant des publics différents et s'inscrivant dans les quatre enjeux nationaux :

- risque routier professionnel,
- la conduite après usage de substances psychoactives (alcool, stupéfiants),
- les jeunes de 14 ans à 29 ans, les seniors de 65 ans et plus,
- les deux-roues motorisés.

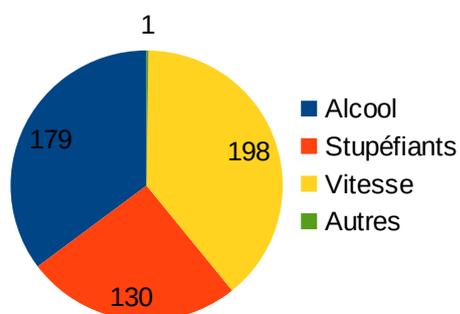
Bien qu'impacté par la crise sanitaire, plusieurs actions ont été menées au titre du PDASR tels que la création de sacs à pain, de sets de table, de sac de pharmacie, de foutas et la création d'une publicité locale de prévention routière.

De plus, le bureau éducation et sécurité routières a animé une action de prévention routière (piste vélo Junior) auprès des jeunes enfants de l'école maternelle et du cours élémentaire de Lafeuillade, ainsi que des actions aux côtés des forces de l'ordre lors de contrôles routiers afin de rappeler aux usagers de la route les dangers d'une vitesse excessive, de l'alcool au volant etc...

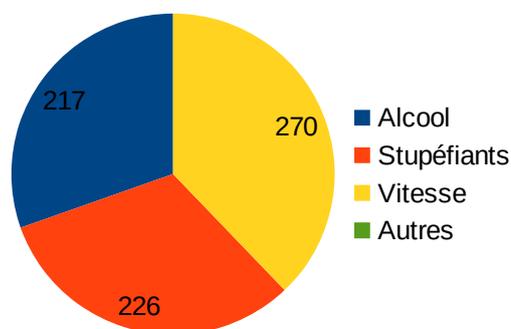
La délinquance routière

Le nombre de suspensions de permis de conduire est en augmentation (41%) passant de 512 en 2020 à 724 en 2021, soit 60 suspensions en moyenne par mois. 77,48 % des suspensions de permis de conduire concernent des hommes.

Suspensions en 2020



Suspensions en 2021



**Service de la représentation de l'État
et de la communication interministérielle**

Tél. : 04 71 46 23 14 / 04 71 46 23 72

Mél. : pref-communication@cantal.gouv.fr

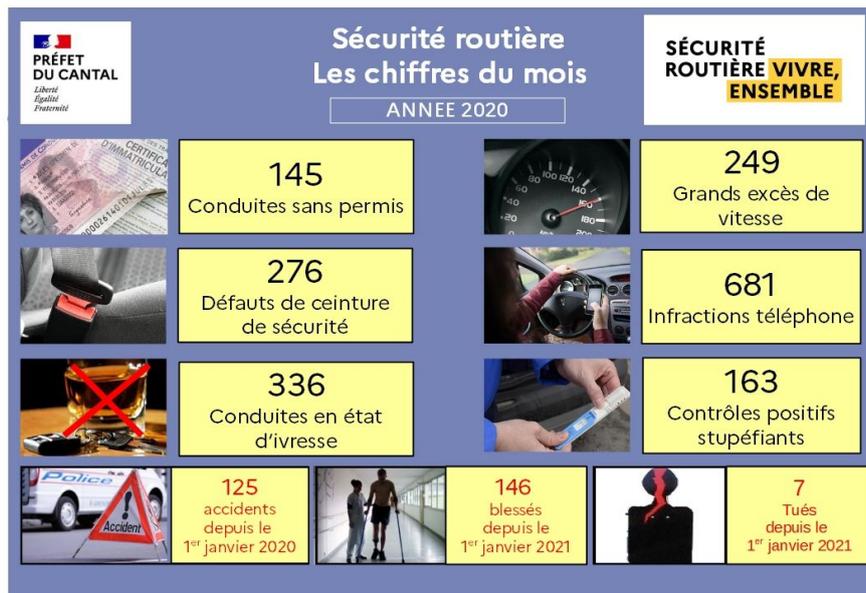
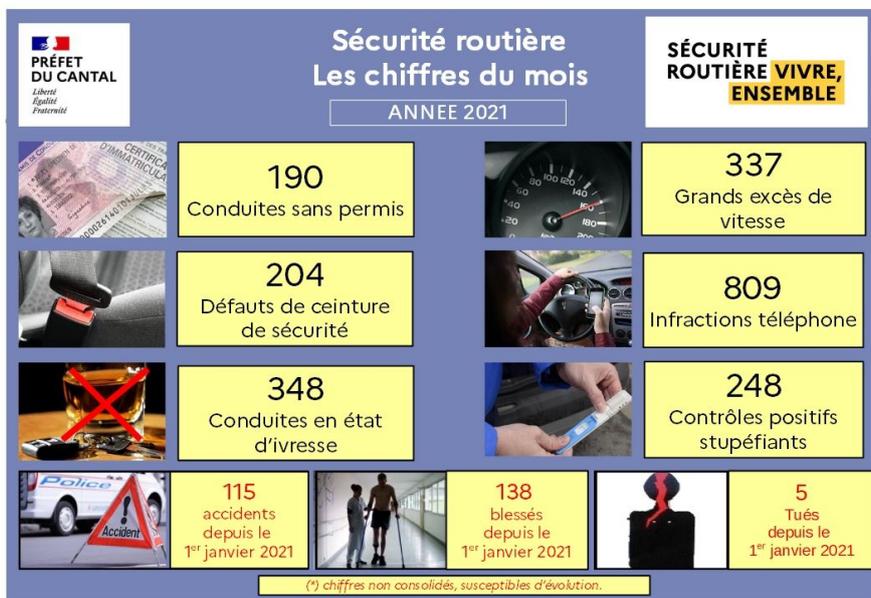


2 cours Monthyon
15 000 AURILLAC

On constate l'augmentation de la consommation de substances psychoactives (stupéfiants) passant de 25 % en 2020 à 31 % en 2021.

De même, en 2020, la vitesse a été le facteur engendrant 198 suspensions, puis l'alcool et enfin les stupéfiants.

Ces chiffres sont le reflet de l'augmentation des infractions constatées par les forces de l'ordre (police nationale et gendarmerie nationale) :



Ethylotest anti-démarrage

Pour rappel, depuis le 1er janvier 2020, le département du Cantal a proposé aux contrevenants la mise en place d'un éthylotest anti-démarrage (EAD) conformément à l'article R.224-6 du code de la route qui donne la possibilité au préfet d'autoriser un conducteur contrôlé avec un taux d'alcool inférieur à 0,9mg/l d'air expiré ou 1,8g/l de sang, dont le permis pourrait être suspendu pour la première fois pour alcoolémie par décision préfectorale, de continuer à conduire à condition d'équiper son véhicule d'un EAD.

Sont exclus du dispositif de mise en place d'un EAD alternatif à la suspension administrative :

- les conducteurs novices (permis de conduire inférieur à 3 ans),
- Les usagers ayant déjà eu une suspension administrative et/ou judiciaire, une annulation administrative et/ou judiciaire de leur permis de conduire pour quelques motifs que ce soit,
- les conducteurs contrôlés avec un taux d'alcool supérieur à 0,9mg/l d'air expiré ou 1,8g/l de sang,
- En cas d'infractions multiples entraînant une suspension administrative (alcool + vitesse, alcool + stupéfiant, alcool + vitesse + stupéfiant),
- les conducteurs étrangers,
- les conducteurs refusant de se soumettre aux vérifications tendant à établir l'absorption de substances psychoactives.

Pour information, 65 mesures d'EAD ont été prononcées en 2021.

**Service de la représentation de l'État
et de la communication interministérielle**

Tél. : 04 71 46 23 14 / 04 71 46 23 72

Mél. : pref-communication@cantal.gouv.fr



2 cours Monthyon
15 000 AURILLAC